



HERBIGNAC

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2025
2025/097**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 24 septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	21
Nombre de votants	27

Étaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, M. Christian ROUX, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, Mme Stéphanie PICOT, M. Adrien TRONSON, Mme Huguette ROSIER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Christelle CHASSÉ), Mme Marie-Renée BIZET (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Laurent GIRARD (pouvoir à M. Jean-Philippe BASTIEN), Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M. Romain LAUNAY), M Robert ACQUITTER (pouvoir à M Christian ROUX).

Absent(e)s : Mme Claudie LELECQUE, M. Yannick DANIEL.

Secrétaires de séance : Mmes S. PICOT et M. GUILLEUX

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux finances, au personnel et à la vie économique présente ce dossier.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 septembre 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Économique du 10 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE

♦ **DE VALIDER** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 1^{er} octobre 2025						
Solidarité Petite Enfance	Suppression	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Suite promotion interne
	Création	Attaché	1	Temps complet	Permanent	Suite promotion interne
	Suppression	Agent social	1	31h30	Permanent	Suite à avancement de grade
	Création	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1	31h30	Permanent	Suite à avancement de grade
Education Enfance Jeunesse	Création	Contrat d'Engagement Éducatif	5	Temps complet	Non permanent 1 an	Animateurs vacances scolaires
Action culturelle et vie associative	Suppression	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Départ à la retraite
	Création	Adjoint du patrimoine	1	Temps complet	Permanent	Recrutement agent d'accueil et de médiation culturelle
Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme	Création	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet	Non Permanent	Contrat de projet (renouvellement pour 3 mois jusqu'au 31/03/2026)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 29 septembre 2025
Et de la publication, le 30 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSE

